

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

pour les trottinettes électriques et autres engins
de déplacement personnel motorisés (EDPM)

CASQUE

GANTS

GILET
RÉFLÉCHISSANT



JUSQU'À
150€
D'AMENDE
EN CAS DE
NON-RESPECT

ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS



TROTTINETTE
ÉLECTRIQUE



GYRORQUE
(MONOWHEEL)



HOVERBOARD



GYROPODE
(TYPE SEGWAY)



DRAISIENNE
ÉLECTRIQUE

LA-SEYNE.FR



CE QUI EST **OBLIGATOIRE** SUR LA
COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES



Les règles de circulation des EDPM

Ensemble, partageons la route
en toute sécurité !



QUI PEUT CONDUIRE ?



À partir de
14 ANS
minimum

14+



QUELLE VITESSE ?

Vitesse maximale
autorisée :

25 km/h

25



Une trottinette débridée ou conçue
pour dépasser 25 km/h est interdite
sur la voie publique.

Amende pouvant atteindre
1 500 €
et immobilisation possible de l'engin.



OÙ PEUT-ON CIRCULER ?



EN VILLE

- Sur les pistes et bandes cyclables
en priorité.
- À défaut, sur les routes limitées
à 50 km/h.

50



DANS LES ZONES PIÉTONNES

- Interdit.



SUR LES TROTTOIRS

- Interdit.

UNE TROTTINETTE = UNE PERSONNE



Interdiction de
transporter
un passager.

Amende : 135 €

TÉLÉPHONE ET ÉCOUTEURS



Téléphone à la main
interdit.



Casque audio
ou écouteurs
interdits pendant
la conduite.

Comme pour les autres
usagers de la route.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA TROTTINETTE

- ✓ Un frein efficace
- ✓ Un avertisseur sonore
- ✓ Un feu avant blanc
- ✓ Un feu arrière rouge
- ✓ Des dispositifs
réfléchissants
(catadioptres)



ÉQUIPEMENTS DU CONDUCTEUR



- ✓ Gilet ou équipement
rétro-réfléchissant.



- ✓ Casque obligatoire.



- ✓ Gants de protection
obligatoires.

ASSURANCE OBLIGATOIRE



Une assurance responsabilité
civile spécifique EDPM
est obligatoire.

Circuler sans assurance peut
entraîner des sanctions très
importantes.



LES INFRACTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

INFRACTION	SANCTION
Circulation sur trottoir interdite	135 €
Transport d'un passager	135 €
Circulation hors zones autorisées	135 €
Trottinette dépassant 25 km/h	Jusqu'à 1 500 €
Défaut d'assurance	Sanctions pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros.

**LES BONS RÉFLEXES
POUR CIRCULER EN SÉCURITÉ**



RESPECTONS
LES PIÉTONS



RESPECTONS
LES PISTES
CYCLABLES



UNE TROTTINETTE
ÉLECTRIQUE EST UN
VÉHICULE SOUMIS
AU CODE DE LA ROUTE

Ensemble,
roulons responsable
à la Seyne-sur-Mer !